Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213500523-20260313-DELIB_2026_14-DE

Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/03/2026

DELIB-2026-14

RESERVATION LOT 1 – LOTISSEMENT LA VIGNE

Date de convocation :
05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents :
Mme BELLOIR Fabienne, Mme COUASNON Maria-Annick, M. PETIT Pascal, M. AOUSTIN Philippe, M. BOUVET Rémy, Mme BRETON Claire, M. GARDAN Eric, Mme GIEU Catherine, Mme GILLES Sylvie, M. NURY Vincent, Mme RINNERT Pascale, M. SIMON Jean-Pierre, Mme VALLÉE Marina

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BRETON Claire

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que le lot 1 a fait l'objet d'une demande de réservation par Madame BERTIN Typhaine et Monsieur LEMESLE Tony en date du 27 février 2026,
Vu la délibération n°DELIB-2014-70 du 27 novembre 2014 fixant le prix de vente du lotissement « La Vigne »,
Vu la délibération n°DELIB-2015-66 du 15 novembre 2015, fixant le délai de réservation de 6 mois à compter de la date de demande,
Vu la délibération n°DELIB-2024-46 du 5 septembre 2024, modifiant le délai de réservation à 4 mois, et autorisant deux mois supplémentaires sous réserve que le demandeur informe la commune sur l'état d'avancement du projet avec preuve à l'appui (esquisse, plan de financement…),
Vu la demande de Madame BERTIN Typhaine et Monsieur LEMESLE Tony portant réservation du lot n°1 dont la surface est de 513 m²,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :
DECIDE d'attribuer à Madame BERTIN Typhaine et Monsieur LEMESLE Tony, le lot N°1, la date du délai de réservation démarre à compter de la date de publication de la présente délibération.
AUTORISE Madame Le Maire à signer le compromis de vente et les actes à recevoir par l'office notarial,
DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « lotissement la Vigne ».

Ainsi délibéré le onze mars deux mille vingt-six,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à CHAMPEAUX,

Le Maire
Fabienne BELLOIR

MAIRIE DE CHAMPEAUX (35) Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance
Claire BRETON